



**PROCES-VERBAL DE LA  
SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL  
DU 7 FÉVRIER 2024**

Le Président, M. François VAUTIER, ouvre à 20h15 la séance et souhaite la bienvenue à tous. Il annonce une modification de l'ordre du jour avec la nomination d'une deuxième commission ad hoc, qui sera traitée en point 6.

L'ordre du jour ainsi modifié est le suivant :

1. Assermentation – 2. Appel – 3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 08.12.2023 – 4. Communication(s) du Président – 5. Nomination d'une commission ad hoc pour la modification des statuts de l'APEC – 6. Nomination d'une commission ad hoc pour la révision du règlement du cimetière – 7. **Préavis n°01/2024** Demande de crédit d'étude de CHF 150'000 TTC pour l'aménagement des pourtours des bâtiments scolaires (parcelle 386) – 8. **Préavis n°02/2024** Demande d'un crédit d'étude de CHF 30'000 TTC destiné à la planification de l'entretien du réseau routier communal – 9. **Préavis n°03/2024** Demande d'un crédit de CHF 24'000 TTC destiné à interdire la circulation motorisée à la rue de la Gare – 10. Mention des préavis à venir – 11. Communication(s) de la Municipalité – 12. Information des conseillers/ères délégués/es auprès des associations intercommunales – 13. Propositions individuelles et divers.

**1. Assermentation**

M. Tobias EPPRECHT remplaçant M. NUSSBAUMER est assermenté et applaudit.

**2. Appel**

39 conseillers présents, 5 excusés et 1 absent.

**3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 08.12.2023**

M. Stéphane DOEBELI souhaite que soit ajoutée, en page 4, la précision que le rapport « de la commission » est accepté. Pour le reste, le procès-verbal modifié est approuvé à une très large majorité. Le Président remercie sa rédactrice.

**4. Communication(s) du Président**

- Séances du Conseil communal : la séance du 27 mars 2024 est supprimée, la Municipalité n'ayant pas de préavis à présenter. La séance du 13 décembre est avancée au 6 décembre 2024.
- La Commission de sylviculture est dissoute pour éviter la redondance avec le Groupement forestier de la Colline.

**5. Nomination d'une commission ad hoc pour la modification des statuts de l'APEC**

Le Président donne la parole au Municipal M. Cédric MARZER. Le plafond d'endettement de l'APEC doit être relevé de CHF 10 à 100 millions en prévision de la construction de la nouvelle station d'épuration. Elle devra respecter de nouvelles normes sur les micropolluants. Il convient de nommer une commission consultative qui rapportera à la Municipalité, qui à son tour transmettra ses remarques à l'APEC. Celle-ci

présentera au Conseil intercommunal un préavis portant sur la révision de l'article 21 de ses statuts. Une fois accepté, le préavis sera présenté à l'ensemble des communes qui doivent aussi l'accepter, mais qui ne pourront pas le modifier. La procédure s'étendra sur l'année et le Conseil communal de Trélex votera fin 2024.

Le Président expose la proposition du Bureau que les deux membres délégués pour l'APEC se portent volontaires, ainsi qu'un membre de la COFIN, vu l'impact indirect sur les finances communales avec l'augmentation du plafond d'endettement d'une association intercommunale.

Sont élus par acclamation : Mme Floriane VANAT-DI VETTA, MM. Nicolas CLERC et Roman DAEPPEN.

## **6. Nomination d'une commission ad hoc pour la révision du règlement du cimetière**

Le Président donne la parole à la Municipale Mme Evelyne VOGEL. Le règlement actuel date d'il y a 20 ans. Depuis, la gestion du cimetière s'est professionnalisée. Des modifications sont nécessaires selon des propositions émises par le Canton. Trois personnes constitueront cette commission ad hoc.

Se portent volontaires et sont élus : Mmes Corinne CHATELAIN et Tania SCHLATTER et M. Christophe GRAF.

## **7. Préavis n°01/2024 Demande de crédit d'étude de CHF 150'000 TTC pour l'aménagement des pourtours des bâtiments scolaires (parcelle 386)**

Le Président donne la parole au Municipal M. Philippe DEPIERRE. La Municipalité a pris en compte les demandes du postulat « Aménagement autour des bâtiments scolaires » du 12.10.2022 et propose un processus participatif, dans lequel les principaux utilisateurs pourront contribuer à l'élaboration de ce projet d'espace public. M. DEPIERRE demande au Conseil de bien vouloir accepter le préavis.

Le Président donne la parole au président de la Commission Construction-urbanisme, M. Stephan WENGER. La Commission soutient la proposition municipale avec enthousiasme, l'estimant en adéquation avec les demandes du postulat. Elle salue la vision d'ensemble du projet à travers la réharmonisation des différents espaces et bâtiments, inspirée de l'histoire du village, avec prise en compte de la nature et de la biodiversité, ainsi que le travail sur l'esthétique et la mise en valeur des lieux. La Municipalité s'est engagée à reprendre un maximum des équipements souhaités par les postulants et à ajouter des idées qui seront émises au cours d'une démarche participative auprès des utilisateurs au sens large. La Commission souhaite en outre que la Municipalité tienne compte des points suivants :

- le déplacement de l'éco-point ou son remplacement par un système de récolte de déchets à domicile, notamment pour les personnes à la mobilité réduite ;
- la présence impérative de toilettes et points d'eau dans les futures installations ;
- un autre emplacement que le milieu de la zone pour le parking des deux roues ;
- dans l'idéal, placer les accès à chaque zone d'entrée ;
- le maintien de la roulotte littéraire sur son site ou au moins dans un endroit central du village.

Se fondant sur l'ensemble de ces éléments, la Commission construction urbanisme remercie la Municipalité et recommande d'approuver le préavis n° 1/2024.

Le président de la Commission des finances, M. DOEBELI, prend la parole. Il précise qu'une discussion approfondie s'est tenue avec la Municipalité. Le montant du crédit d'étude de CHF 150'000 représente une somme importante d'environ 10% de la somme des aménagements prévus de CHF 1,3 à 1,5 millions. Le financement des travaux fera l'objet d'un préavis ultérieur. La COFIN estime à l'unanimité la demande de crédit d'étude fondée et recommande au Conseil d'approuver le préavis.

Le Président ouvre la discussion. Mme SCHLATTER exprime sa préoccupation en tant que voisine pour les travaux et prend note qu'il serait prévu d'installer une frange arbustive.

M. DAEPPEN s'étonne des montants importants articulés et souhaite que l'on y reste attentif dans la démarche participative. Il s'interroge sur l'état actuel de l'engagement financier et sur la pertinence de l'accent sur la faune. M. DEPIERRE lui répond que le travail sur la biodiversité et l'arborisation de la zone, telles que souhaitées dans le postulat, contribuent à lutter contre la température élevée. Le projet doit plaire au plus grand nombre de personnes. Quant aux engagements financiers actuels, si le préavis n'est pas accepté, il n'y a aucun frais engagé.

M. Philippe MEIER demande si le bâtiment de l'ancienne laiterie est concerné. M. DEPIERRE précise que celui-ci n'est pas inclus dans la parcelle 386, mais qu'il fera l'objet d'une réflexion ultérieure. Le Syndic ajoute qu'une séance prévue avec le propriétaire visera un éventuel achat par la Commune.

M. Werner REUST se déclare surpris du montant élevé, en particulier des honoraires de l'architecte, mais très satisfait de la volonté de favoriser l'avifaune avec la verdure. M. David VOGEL renchérit sur les deux points et demande quand est prévu le début de la consultation de la population. M. DEPIERRE promet, en cas d'acceptation du crédit, d'établir rapidement un échéancier, en débutant avec une présentation et d'éventuels ateliers. La Municipalité souhaite que le chantier démarre dès que possible.

**Le préavis n° 01/2024 est soumis au vote et accepté avec 32 oui, 4 abstentions et 2 non.**

#### **8. Préavis n°02/2024 Demande d'un crédit d'étude de CHF 30'000 TTC destiné à la planification de l'entretien du réseau routier communal**

Le Président donne la parole à M. MARZER, qui explique en préambule qu'un important chantier de réfection des routes a été mené en 2016, puis d'une partie des chemins d'amélioration foncière en 2018. La Municipalité souhaite disposer d'une image actuelle de l'état de l'ensemble du réseau routier, pour pouvoir en planifier l'entretien hors de toute urgence. L'entreprise ERTEC, spécialisée dans l'élaboration de plans d'entretien, sera mandatée pour effectuer les relevés, carottages et mesures, puis rédiger un rapport en vue d'un plan d'investissement. Elle ne réalisera pas ce type de travaux.

Le Président passe la parole au rapporteur de la Commission routes-éclairage-voirie. M. Gregory BRUTTIN mentionne que la Commission aurait souhaité étudier ce projet complexe à l'avance. Elle a été surprise par la démarche d'anticipation qu'elle salue, ainsi que le mandat confié à un bureau indépendant. Elle recommande au Conseil d'accepter le préavis n° 2/2024.

Pour la COFIN, M. DOEBELI précise qu'elle a été convaincue par la démarche et la proactivité municipales. Elle souhaite connaître les conclusions du rapport qui sera établi. Le crédit de CHF 30'000 sera financé avec la trésorerie courante ou par un emprunt, et le montant sera amorti en même temps et sur la même durée que l'actif concerné par le crédit d'étude. En cas d'abandon du projet, il sera amorti en une seule fois. La COFIN recommande d'accepter ce préavis.

Le Président ouvre la discussion. M. Albert BOLAY demande si les pistes cyclables figurent dans la réflexion de cette planification. M. MARZER lui répond qu'elles ne sont pas concernées, car l'état des lieux ne concerne que le revêtement routier. Devant l'insistance de Mme Sarah BERNEY au sujet des pistes cyclables, il précise que la Municipalité poursuit sa réflexion et en informera le Conseil prochainement.

En l'absence de question, le Président passe au vote : **le préavis n° 02/2024 est accepté à l'unanimité.**

#### **9. Préavis n°03/2024 Demande d'un crédit de CHF 24'000 TTC destiné à interdire la circulation motorisée à la rue de la Gare**

Le Président redonne la parole à M. MARZER. Un précédent préavis avait été refusé en 2021. Dans la discussion d'alors, avait émergé le souhait de fermer complètement le haut de la rue de la Gare à la circulation. Ce souhait est pris en compte dans l'actuel préavis et la signalisation de la rue sera modifiée pour interdire la circulation motorisée entre le Coin Greinge et le Passage Duboulet. Les objectifs :

- renforcer et sécuriser les cheminements piétonniers le long de la rue de la Gare
- offrir une continuité piétonne tout le long de la rue de la Gare
- permettre le passage des vélos
- supprimer tout trafic motorisé sauf pour l'accès à la parcelle 84
- garder la possibilité de laisser passer les transports publics en cas de nécessité lors d'évènements particuliers (travaux sur la ligne du NStCM, etc.).

Le plan joint au préavis détaille les aménagements prévus. M. MARZER précise que le Voyer n'a pas approuvé le marquage des voies cyclistes, qui est à supprimer du préavis. Restant à disposition pour les questions, il prie le Conseil communal de bien vouloir accepter ce préavis.

Le Président passe la parole aux trois commissions concernées par le dossier, débutant par la Commission sécurité-village. Sa présidente, Mme Céline BERGER, traduit la satisfaction unanime devant la solution efficace et l'aménagement modulable contenus dans le préavis, qui répond ainsi entièrement aux attentes

exprimées par le Conseil en 2021. En espérant un début des travaux rapide, elle remercie la Municipalité et recommande l'acceptation du préavis n° 3/2024.

Pour la Commission routes-éclairage-voirie, M. BRUTTIN indique que la Commission aurait souhaité étudier avant la séance avec la Municipalité ce projet. Elle salue la démarche d'anticipation, les potelets amovibles, ainsi que la suppression du transit routier et la souplesse laissée pour des situations particulières. Le tout a été approuvé par le Voyer. Elle recommande au Conseil d'accepter le préavis.

Pour la COFIN, M. DOEBELI réfère le Conseil aux rapports des deux autres commissions et salue la démarche faite en amont des travaux pour la Ferme Paul. Le crédit demandé couvrira les coûts des travaux de signalisation et de marquage, ainsi que les honoraires des prestataires. Il sera financé avec la trésorerie courante ou par un emprunt, et le montant sera amorti en même temps et sur la même durée que l'actif concerné par le crédit d'étude. En cas d'abandon du projet, le crédit sera amorti en une seule fois. La COFIN recommande d'accepter le préavis.

En l'absence de discussion, le Président passe au vote : **le préavis n° 03/2024 est accepté par une très large majorité de 36 oui, 1 abstention et 1 non.**

## **10. Mention des préavis à venir**

Le Syndic annonce quatre préavis municipaux pour le Conseil du 20 juin :

- Préavis N°4/2024 : Crédit d'étude pour la transformation de la Ferme Paul
- Préavis N°5/2024 : Révision du règlement communal du cimetière
- Comptes 2023
- Rapport de gestion 2023.

## **11. Communication(s) de la Municipalité**

M. Pierre HOFMANN :

- Personnel : Mme Sabrina GALASSO est engagée comme Secrétaire municipale au 1<sup>er</sup> février. Son expérience couvre le législatif et l'exécutif, en tant que municipale à Coppet de 2011 à 2017. De 2017 à 2020, elle a occupé un poste au Greffe à Coppet. Elle a ensuite été engagée en tant que Secrétaire municipale à Chavannes-de-Bogis jusqu'en 2023, puis remplacé temporairement la Secrétaire municipale à Essertines-sur-Rolle avant de rejoindre Trélex. Le Syndic lui souhaite une cordiale bienvenue et plein succès. Présente à la séance, elle est applaudie par l'assemblée.
- Communication en rapport avec le postulat Paléo en primeur : Paléo propose l'achat et la vente de 30 billets par soir au tarif adulte pour l'édition 2024, avec des modalités d'attribution à définir. Une information sera prochainement envoyée aux habitants et la vente des billets débutera dès le 12 mars, jour de l'annonce de la programmation du festival.
- Préavis à venir jusqu'à fin 2024 : le budget et l'arrêté d'imposition en octobre ou décembre ; le PECC, la révision du règlement de police (une commission ad hoc sera nommée en juin), le refuge forestier en octobre ; le réaménagement du cimetière et le développement du CAD en décembre.

Mme VOGEL :

- PACom : le projet de révision a été présenté à la population le 9 novembre et est à bout touchant ; la mise à l'enquête de la révision n'a pas pu avoir lieu en janvier. Mme VOGEL et l'urbaniste ont encore répondu en janvier aux questions de quelques personnes. Ce travail d'information avant la mise à l'enquête facilite une meilleure compréhension de la part des propriétaires.
- SGRZA - Stratégie régionale de gestion des zones d'activités : le Canton a confié la conduite de la démarche à la Région de Nyon. Le but est de garantir la diversité des activités économiques et favoriser la création d'emplois. Une consultation publique est en cours et les remarques sont à adresser au greffe. Trélex n'est pas directement touché, hormis la zone de l'Asse. Mme VOGEL met son dossier à disposition pour consultation ; le site de la commune renseigne également. Un film explicatif sur la SRGZA est diffusé et montre l'importance de la planification.

M. MARZER : remercie chaleureusement pour l'acceptation des trois préavis.

- Ferme Paul : le Municipal rappelle l'historique des projets du bâtiment. Un nouveau programme a été élaboré et un architecte sera sélectionné par appel d'offres cet hiver. En fonction des réglementations sur les marchés publics, cet appel d'offre doit répondre à des règles précises et techniques. Un mandataire spécialisé conseille la Municipalité. L'objectif est de pouvoir présenter un préavis pour un crédit d'étude en juin 2024, puis un préavis pour le crédit de construction au premier trimestre 2025. Le projet, susceptible d'évoluer, comporte :
  - une salle de spectacle / salle de réception dans le volume de la grange
  - un ou deux logements à louer
  - des surfaces génériques pouvant servir de bureaux, d'ateliers d'artiste ou de cabinets médicaux, par exemple, selon les besoins du moment.

Le projet initial de résidence d'artiste est abandonné, mais la fondation de Mme RODIN pourrait, en cas d'intérêt, louer les locaux prévus.
- Patrouilleurs scolaires : suite à l'inquiétude de parents devant l'augmentation de la circulation, la Municipalité a consulté l'AISGE ; la proposition est de placer deux patrouilleurs scolaires aux passages piétons de l'école et de l'auberge. Le coût est d'environ CHF 10'000 par an par passage piéton, montant non prévu au budget.

Mme GIROD :

- Refuge forestier : un nouveau projet de refuge forestier est en préparation afin d'obtenir un préavis préalable de la DGTL (Direction générale du territoire et du logement) ; la réponse est attendue pour fin avril ; un préavis sera soumis au Conseil en octobre pour une construction début 2025.
- Chauffage à distance - fiche du PECC : avec un budget octroyé de CHF 25'000, une étude est en cours sur l'optimisation du C&D ainsi que l'analyse de son externalisation. La cartographie des chaudières est fiable à 80-85%, après l'obtention laborieuse de données précises du ramoneur. Une présentation publique est prévue le 25 avril. La HES-SO apporte son expertise pour une analyse économique et un calendrier. Les résultats seront présentés si possible en juillet.
- Boursière : son taux d'activité passe de 70 à 80% pour effectuer les tâches supplémentaires liées au MCH2, modèle comptable harmonisé mis en place en 2026 à Trélex (au plus tard en 2027 dans le canton de Vaud). Cette décision se base sur la volonté de ne pas sous-traiter ce service pour éviter la perte de connaissances et la nécessité d'expliquer des particularités liées au village.

M. DEPIERRE : remercie pour l'acceptation des trois préavis

- AISGE : le calendrier des travaux du Bix est fortement bousculé avec un arrêt complet, après la découverte d'un site archéologique probablement intact de l'âge du Bronze d'environ 3000 ans av. J-C. La partie concernée couvre les deux-tiers du chantier. La commune d'Arzier-Le Muids a écrit au Canton pour faire avancer le dossier.
- Chauffage de l'église : après le refus du préavis n° 5/2020, seul le tiers des 22 tubes de fonte fonctionne actuellement ; un expert a été contacté pour proposer un système adéquat.

## **12. Information des conseillers/ères délégués/es auprès des associations intercommunales**

- Région de Nyon (RdN) – Mme VOGEL : projet de révision du règlement de la taxe de séjour et taxe de résidence secondaire. Un préavis sera présenté aux Conseils des 45 communes qui participent à la réglementation, puis présenté au Conseil d'État pour validation, avec une entrée en vigueur pour le mois de janvier 2025.
- RdN – M. VAUTIER : Complexe multisport de Colovray (Nyon) et Télé-Dôle SA :
  - a. Préavis pour Colovray : gros projet avec un investissement d'environ CHF 40 millions, dont CHF 33,6 millions par RdN (CHF 32 millions assurés par la Ville de Nyon). Selon les statistiques des sociétés sportives de Nyon, 38% des sportifs sont de Nyon et la majorité non (32% des Nyonnais sont âgés de 21 à 65 ans et 36% de 65 ans et plus) ; 43 sportifs viennent de Trélex et ont de 5 à 20 ans. Ce projet entre en résonance avec la communication de la Conseillère d'État Mme Luisier Brodard sur la recherche de locaux de la moitié du millier d'associations sportives du canton.
  - b. Information sur Télé-Dôle SA : un audit est en cours au vu de la situation difficile du projet :

- Pour rappel, en 2015, un sauvetage est tenté : RdN détient 92% des actions, Trélex cède alors ses actions à Télé-Dôle sans contrepartie ;
- en 2016, un contrat est signé avec la société française Sogestar SA (exploitante des sites français du massif de la Dôle) pour la location du domaine pour CHF 400'000 annuels, la location pour CHF 100'000 du bâtiment d'accueil « Lapin blanc » dès sa livraison, et des investissements de Télé-Dôle ;
- en 2018, un crédit de CHF 1'972'840 est octroyé par RdN pour un investissement de CHF 4,920 millions sur le massif de la Dôle ;
- en 2021, un cautionnement de CHF 1,650 million est voté par RdN pour assumer les coûts supplémentaires de la construction du bâtiment ;
- l'état financier est le suivant : cautionnement total de RdN de CHF 3'740'150 et avance de fonds et créances pour env. CHF 890'000.
- Actuellement, les montants se présentent ainsi :

**Situation du projet:**

- Evaluation initiale du coût du bâtiment 2016 → CHF 2'200'000
- Evaluation du coût du bâtiment en juin 2021 → CHF 4'950'000
- Estimation du coût final du bâtiment → CHF 5'600'000
- Estimation du montant restant à financer → CHF 1'750'000
- Montant à investir dans la maintenance lourde les 4-5 prochaines années → CHF 1'800'000
- **Montant total estimé** pour pérenniser Télé-Dôle → CHF 2'600'000

On peine à expliquer les énormes différences de coût concernant le bâtiment.

- Les trois scénarios pour l'avenir : reprise des actifs de Télé-Dôle par Sogestar, apport financier par les collectivités publiques qui sont réticentes, ou cessation d'activité de Télé-Dôle (faillite). Le paramètre climatique et le manque d'enneigement ajoutent de l'incertitude.

### **13. Propositions individuelles et divers**

Une discussion s'engage sur les passages piétons à protéger et l'emplacement des patrouilleurs scolaires. M. MARZER explique le choix de prioriser la sécurité, tout en restant ouvert pour celui devant l'auberge.

M. DAEPPEN demande si le projet du CAD est une extension ou un nouveau projet et souhaite, pour la Ferme Paul, que soit établi un relevé des dépenses depuis 2012. Pour le CàD, Mme GIROD est favorable à ce que l'existant, qui date de 2005 et fonctionne bien, soit optimisé sur la base du rapport de 2020. Celui-ci mentionne que seule la moitié de la capacité est utilisée. Un déplacement serait à étudier.

M. VOGEL souhaite que du bois local soit utilisé pour la Ferme Paul. Pour M. MARZER, cette voie est a priori privilégiée. Le processus relève de l'appel d'offres public, qui est obligatoire dès CHF 500'000.

Au sujet de la proposition de Paléo (cf. point 11), M. DOEBELI rappelle que le postulat demandait une solution équitable pour tous les habitants de Trélex. Il qualifie le système proposé de mauvaise solution.

M. Olivier MONTAGUTI attire l'attention sur l'augmentation de CHF 200'000 du budget 2024 avec les crédits d'étude votés. M. Christophe HABISREUTINGER indique qu'il s'agit d'investissements et non de charges d'exploitation.

Mme BERGER remarque que les opérations de déneigement en janvier dans le bas du village ont projeté de la neige sur les trottoirs. M. MARZER répond qu'il se renseignera.

Mme Barbara HENRY souhaite que soit rectifiée l'orientation des lampes de la Tour de l'horloge. M. DEPIERRE répond que l'ajustement en cours est compliqué ; l'intervention coûte environ CHF 500.

M. DOEBELI s'interroge sur les nouveaux panneaux de croisement au parcours Vita. Selon M. HOFMANN, ils relèvent probablement de la Région de Nyon sur la réglementation d'activités en forêt.

Mme Carole DUPERRET communique le programme des activités 2024 des *Festifs* : Brûlé de sapins le 13 janvier, Assemblée générale le 13 mars, Vide-grenier et brocante le 20 avril, Cinéma plein-air le 2 juillet,

jour international des déchets le 1<sup>er</sup> septembre, Fête de la bière le 5 octobre, Fenêtres de l'Avent en décembre. Pour la Fête nationale, Trélex participera aux célébrations organisées par le Giron de Givrins.

A la question de M. Philippe EAV si l'on peut placer des panneaux clignotants à la sortie de l'école, M. MARZER répond que ralentisseurs et marquages au sol sont privilégiés. En outre, un passage en zone 30 km/h est en réflexion.

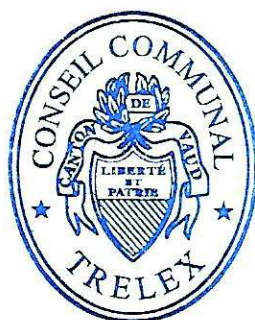
Mme SCHLATTER annonce que les Portes ouvertes du SDIS auront lieu le 4 mai à Genolier.

Le Président rappelle que la prochaine séance du Conseil communal se tiendra le 20 juin et clôt la séance en invitant l'assemblée au verre de l'amitié.

La séance est levée à 22h15.



Le Président  
François VAUTIER



La Secrétaire  
Catherine DUBOIS-PELERIN

Trélex, le 22.02.2024 / cdp